

Séance du 13 novembre 2014

L'an deux mil quatorze et le treize novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRIER Patrice.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf
Madame DA SILVA Karine a donné pouvoir à Madame PETITJEAN Katia,
Madame TESTARD Claire a donné pouvoir à Monsieur ROYER Jean-Marc,
M. VIELLARD Vincent a donné pouvoir à Monsieur BARRIER Patrice.

Madame DUCHESNE Madeleine a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 4 novembre 2014

Le compte-rendu de la séance du 2 octobre 2014 est lu et approuvé.

I – Délibérations

La délibération relative à l'approbation d'un avenant avec l'entreprise Garnier dans le cadre de la restructuration de la mairie est reportée en l'attente de l'optimisation de la solution technique.

➤ **N° 89/2014 Restructuration de la mairie – Lot 5 Menuiserie Extérieure Alu – Marché à intervenir**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L 2122.22-4°,

Vu la délibération n° 3852 du 29 avril 2008 déléguant au maire la préparation, la passation et l'exécution des marchés dans la limite de 90 000 € HT,

Vu la délibération n° 86/2014 du 2 octobre 2014 autorisant le lancement de la consultation pour le lot n° 5 Menuiseries Extérieures Alu suite à la résiliation du marché par la SARL Fimaluplast,

Vu le Code des Marchés Publics et, notamment, son article 28 relatif à la procédure adaptée,

Vu le budget de la commune,

Considérant la procédure de consultation dont le déroulement est le suivant :

- Date de la publication : Matot Braine n° 7572 du 13 octobre 2014
- Mise en ligne : Marchés sécurisés le 9 octobre 2014
- Date de remise des offres : le 5 novembre 2014 à 12H
- Date d'ouverture des plis : le 5 novembre 2014 à 14H
- Négociation du lundi 10 novembre 2014
- Date d'analyse des offres : le jeudi 13 novembre 2014 à 8H30,

Considérant l'analyse et le choix de la commission d'examen des offres,

Après avoir entendu le rapport de la commission d'examen des offres et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir et toutes les pièces annexes relatifs à la restructuration de la mairie avec :

Lot n° 5 – Menuiseries Extérieures Aluminium - Serrurerie :
SAS SCHROEDER 7, rue du Maréchal Leclerc 51350 Cormontreuil
offre retenue : 142 000 € HT 170 400 € TTC

➤ **N° 90/2014 Extension de la salle des sports – Signature de l’avenant n° 3 Boituzat**

Après la reprise de la plateforme du parking, il a été retiré les ouvertures de fosses de plantation et la plantation d’arbres à haute tige en raison de la saison peu propice de réalisation.

Monsieur le Maire présente le projet d’avenant de la SAS Boituzat pour un montant négatif de 1 432,00 € HT.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et avoir pris connaissance de l’avenant n° 3 de la SAS Boituzat,

Vu la délibération n° 40/2013 du 16 mai 2013 autorisant la signature du marché pour le lot n° 14 avec la SAS Boituzat pour un montant de 212 000 € HT,

Vu les délibérations n° 61/2013 du 10 octobre 2013 autorisant la signature de l’avenant n° 1 pour un montant de 8 324,00 € HT et n° 64/2014 du 15 mai 2014 autorisant la signature de l’avenant n° 2 pour un montant de 5 040,00 € HT,

Considérant la nécessité de retirer les prestations énumérées ci-dessus,

Considérant que le présent avenant ne bouleverse pas l’économie générale du marché et représente une diminution de 0,64%,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres,

Autorise Monsieur le Maire à signer l’avenant n° 3 avec la SAS Boituzat pour un montant négatif de 1 432,00 € HT, soit :

			HT
Lot n° 14	SAS Boituzat	Montant Marché de Base	212 000,00
VRD		Avenants Antérieurs	13 364,00
		Montant du Marché	225 364,00
		Montant Avenant Actuel	-1 432,00
		Nouveau Montant Marché	223 932,00
		Variation	-0,64%

➤ **N° 91/2014 Régularisation du versement de la subvention pour la gendarmerie**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les six premières annuités (2008 à 2013) de la subvention relative à la construction de deux nouveaux logements à la gendarmerie ont été imputées à tort en section de fonctionnement et qu’il convient, par opération non budgétaire, corriger cette imputation en débitant le compte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés et en créditant le compte 1323 Subventions d’Equipements Non Transférables – Département pour un montant de 32 083,68 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, par dix-neuf voix pour, autorise la passation de l’écriture ci-dessus.

➤ **N° 92/2014 C/ 6232 Fêtes et cérémonies – Délibération de principe**

C’est à ce compte que s’inscrivent les dépenses résultant des fêtes locales et nationales, les couronnes et gerbes à l’occasion des commémorations ou décès, mais aussi les cadeaux de départ.

Si certaines dépenses sont incontestables (frais d’orchestres, SACEM, ...) d’autres sont susceptibles de susciter des observations de la part du juge des comptes.

La réglementation est imprécise sur la justification des dépenses imputées sur le compte 6232, le décret de 2007 ne prévoyant pas de dispositions particulières pour ce type de dépenses, il appartient au comptable d’exiger les pièces nécessaires à dégager sa responsabilité. Il s’agit généralement d’une délibération de principe.

Le conseil municipal, par dix-neuf voix pour, décide d’autoriser l’engagement des catégories de dépenses suivantes au compte 6232 Fêtes et Cérémonies :

- L'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que les décorations de Noël, les chèques cadeaux de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
 - Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et, notamment, lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
 - Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
 - Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos, ...) ;
 - Les frais d'annonce et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ou événements ;
 - Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élu et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Cette liste n'étant pas exhaustive, toute dépense ayant trait aux items développés ci-dessus pourra être imputée à ce compte.

II – Reims Métropole

Reims Métropole a signé avec le groupe MARS une délégation de service public pour la construction et la gestion du tramway avec un engagement initial de versement d'une subvention à hauteur de 20 M d'€. Avec la constatation du déficit d'exploitation, une dotation complémentaire est réclamée, Reims Métropole recherche activement une solution.

Le développement de la couverture numérique était essentiellement à destination des communes historiques. Sur les nouvelles communes entrantes, il était prévu une extension vers les parcs d'activités et les activités à caractère commerciale. Afin de desservir également les habitants de ces communes, une étude juridique a été engagée pour la signature d'une convention avec le SIEM. Le montant des travaux se monte entre 4,3 M d'€ et 4,8 M d'€.

La mutualisation des services entre un EPCI et ses communes membres s'inscrit dans la loi au travers des textes sur la réforme des collectivités territoriales de décembre 2010 et de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) de janvier 2014. Dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, l'établissement doit établir un rapport relatif à la mutualisation des services qui doit comporter un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre durant le mandat. Est actuellement en cours un groupement de commandes pour les assurances des collectivités.

A la demande des maires, un courrier précisera que la modification des statuts de Reims Métropole en matière de compétence sportive et culturelle ne concerne que la création et la gestion de la piscine patinoire.

Les 3 grands messages portés par la loi ALUR sont :

- Intercommunalisation des documents d'urbanisme avec les PLUI
- Approfondissement de l'environnement avec les évaluations environnementales
- Notion de lutte contre la consommation des espaces : lutte contre l'étalement urbain, lorsque la progression des surfaces urbanisées excède la progression de la population.

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), qui couvre 126 communes, doit intégrer ses grands principes en optimisant les déplacements et en économisant la consommation des terrains. Les PLU communaux ou intercommunaux devront être en conformité avec le SCOT.

La répartition de la dotation de solidarité communautaire a été arrêtée pour 2014. Taissy percevra 100 000 € (99 000 € en 2013).

La mise en place de l'Agenda 21 (pour 21^e siècle) permet d'écrire une politique de développement durable. M. Thierry DUBOIS, vice-président, est en charge de ce dossier. Il se propose de rencontrer les conseils municipaux pour présenter cette thématique.

Une rencontre a été organisée avec la Caisse des Ecoles de la ville de Reims qui se proposait de livrer des repas aux communes intéressées pour la restauration scolaire. Un travail est nécessaire sur le prix afin de ne comprendre

que les éléments liés au repas (matières premières, fabrication, livraison) et non pas faire apparaître le coût de revient d'un repas dans la restauration scolaire rémoise.

III – Commissions

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

Voirie

- Retours sur la réunion sur la mise en place de la zone bleue
- Réflexions sur les tranches de réfection en traversée de Taissy
- 19 novembre : réunion sur l'aménagement de la place de la mairie avec un représentant de la commission environnement et bâtiment
- 8 décembre : réunion publique pour la réflexion sur la mise en sens unique de la rue des Maraîchers de la rue de Percherie vers la rue de Sillery
- Présentation du comptage poids lourds réalisé au mois d'octobre : devant les différences relevées, un nouveau comptage sera demandé.

Conseil Municipal Enfants

- Parité respectée avec 8 garçons et 8 filles
- Clotilde THIERRY a été élue maire en raison de son dynamisme
- Réussite de la première manifestation organisée en partenariat avec la Caisse des Ecoles : la Boum des moins de 12 ans
- La Bourse aux Jouets : le dimanche 23 novembre

Jeunesse et Sports

- Fixation des plannings d'occupation des salles des sports
- Choix du fournisseur pour la fourniture de maillots pour le hand et le basket

Bâtiments

- Salle des sports en phase d'achèvement, programmation de la réception de travaux le 20 novembre, convocation de la commission de sécurité
- Mairie : point sur la société Fimaluplast
- Accessibilité ERP : prioritairement mise en accessibilité des écoles maternelle et primaire. Même si les échéances ont été reportées, l'obligation de faire reste présente.

Environnement

- Réflexions sur le terrain derrière l'école
- Sonnette de l'école maternelle incendiée une seconde fois : mise en place d'une affiche d'avertissement
- Dégradations au terrain de boules : poubelles et tables brûlées
- La priorité de la commission sur le remplacement des poubelles, l'égavage et les jeux pour enfants près de la Caisse des Ecoles
- Réflexion sur l'aménagement de la haie le long du terrain de foot
- Concours des maisons illuminées pour les fêtes de fin d'année
- Mise en place d'une ruche sur le toit de l'école primaire : avis favorable de l'école

Fêtes et cérémonies

- Préparation du téléthon

Conseil d'école Primaire

- Rentrée scolaire 2014/2015 : 134 élèves (141 à la prochaine rentrée)
- Traçage d'une piste cyclable dans la cour
- Réflexions sur l'aménagement des tours des pieds d'arbres
- Difficultés de stationnement devant l'école : mot dans le cahier des enfants

Conseil d'école maternelle

- Rentrée scolaire 2014/2015 : 79 élèves, dont 32 grands, rentrée prochaine : prévision de 24 petits
- Déplacement du panneau d'affichage
- Kermesse le 20 juin 2015 dans le gymnase de l'école primaire

Rythmes scolaires

- Réunion le 27 novembre 2014 à 18H en présence de l'inspecteur de circonscription

Numérique dans les écoles

- Visite de l'école maternelle Roux et de l'école primaire de Beaumont-sur-Vesle : Taissy en retard sur le numérique, inscription de crédits sur le budget 2015

Situation budgétaire et comptable au 20 octobre 2014

- La situation budgétaire et comptable arrêtée au 20 octobre respecte les prévisions établies lors du vote du budget primitif 2014. La situation de la commune est bonne, mais la prudence reste de rigueur

IV – Questions Diverses

Madame Daubenfeld remercie les membres du conseil municipal qui sont venues visiter son exposition.

BARRIER Patrice	THOURAULT Sylvie	GA Thierry
TIAFFAY Patrice	WATISSE Eric	ROULLÉ Annie
DUCHESNE Madeleine	CHARTIER Thierry	CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe
DESCHAMPS Isabelle	PETITJEAN Katya	HALLIER Vincent
BARRÈRE Céline	DA SILVA Karine	LECLERE Gérard
DAUBENFELD Nicole	ROYER Jean-Marc	TESTARD Claire
VIELLARD Vincent		